

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

29/01/2021

COMPOSITION

PRESENTS : Mmes BENOIT Béatrice, CART-COLTAT Gaëlle, DEFRASNE Sophie, DURAFFOURG Valérie et REYMOND Anne-Laure, MM DEBOIS Rémi, M Florian DELAVENNE, DHOTE Olivier, LAFFLY Florent et VALION Cyril

ABSENT EXCUSE : DEFRASNE Marie

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DURAFFOURG Valérie, fonction qu'elle a acceptée

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18/12/2020

Approuvé à l'unanimité

2° CFD : PLUI – PDA

La validation du périmètre PDA est approuvée à l'unanimité

3° PERSONNEL COMMUNAL

Armelle s'est bien intégrée à son poste et travaille actuellement en tuiilage avec Claire

4° LOGEMENT COMMUNAL

Les modifications de la nouvelle cuisine de l'appartement au-dessus de la mairie ont été réalisées mais il reste certaines réserves.

M. CHECCHIA quittera ce logement le 28 février et l'état des lieux sera fait le 01 mars à 18h 30.

Des travaux seront envisagés un fois le logement vide.

5° PROJET ROUTE DU LAC

L'étude et les plans pour les liaisons douces ont été présentés au conseil municipal, les demandes de subvention seront envoyées auprès des différents acteurs administratifs.

6° ONF

La présentation de l'assiette des coupes 2021 s'élèvent à 51 000 € prévisionnels, ainsi que 43 000 € de frais (débardage, création des pistes, frais ONF...)

Avec le bucheron Laurent MATHIEU un nouveau contrat sera signé pour les forêts non soumises.

7° DEVIS – DELIBERATIONS- FINANCES

Le bail avec la société de pêche étant échu au 1^{er} janvier 2021, un nouveau contrat est reconduit sous les mêmes termes pour 9 ans.

Le SIDED propose d'installer deux câbles pour alimenter le radar pédagogique ou des panneaux d'information : accordé à l'unanimité

8° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Suite au courrier de M. et Mme Jean Pierre Nicod pour demande d'explication concernant la parcelle 18, nous lui avons fourni les documents nécessaires qui prouvent l'intégration de la parcelle dans son intégralité en zone constructible après l'acceptation du PLUI

Randonnée des fruitières : une réunion est programmée avec les parties prenantes Fruitières Associations Commune CFD le 03 février à 10h pour décider de la faisabilité de cette manifestation.

La séance est levée à 23 H 00

Le Maire